



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 AVRIL 2012

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - MASOCH Gérard - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - RITTAUD Nathalie - BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali - BENI Elodie – TEYSSIER Yannick.

Absent excusé : CANTEL Sébastien

Procurations : COSTA Françoise à LAGLERA Dora - RATEL Chantal à CHEVALLIER Sabine - PIEPER Anne à SELTZER Nicole - LETT Xavier à PERRI René.

Monsieur Christian FACON a été élu secrétaire.

=====

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 mars 2012.

2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Cécile DRAPERI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal en la personne de Monsieur Yannick TEYSSIER.

3. REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DIFFERENTS ORGANISMES : MODIFICATIONS AFFERENTES

Suite à l'installation de Monsieur Yannick TEYSSIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications dans la composition des commissions municipales ainsi qu'il suit :

- **Animation** : Monsieur Yannick TEYSSIER en remplacement de Madame Cécile DRAPERI
- **Culture** : Monsieur Yannick TEYSSIER en remplacement de Madame Cécile DRAPERI
- **Environnement – Cadre de vie – Vie des quartiers** : Monsieur Yannick TEYSSIER en remplacement de Madame Cécile DRAPERI
- **Personnel** : Monsieur Yannick TEYSSIER en remplacement de Madame Cécile DRAPERI
- **Restructuration du centre ancien** : Monsieur Yannick TEYSSIER en remplacement de Madame Cécile DRAPERI
- **Patrimoine** : Monsieur Yannick TEYSSIER en remplacement de Madame Cécile DRAPERI

4. CONTRAT STATIONS DURABLES DE MOYENNE MONTAGNE : ENGAGEMENT COMMUNAL POUR LES ACTIONS TRANSVERSALES

Les actions transversales du nouveau contrat « stations durables de moyenne montagne » sont les suivantes :

Action	Maître D'ouvrage	Collectivités partenaires
Action 3 : procédure de classement en commune touristique – station touristique	Modane Chef de file	Aussois – Communauté de communes La Norma
Action 14 : développement d'applications numériques pour les clientèles touristiques	Modane Chef de file	Aussois – Communauté de communes La Norma
Action 15 : renforcement des outils internet de communication et de vente	Modane Chef de file	Aussois – Communauté de communes La Norma
Action 5 : bilans énergétiques bâtiments	Aussois Chef de file	Modane- Communauté de communes La Norma

Action 4 : diagnostic ORIL	Communauté De communes La Norma Chef de file	Modane - Aussois
Action 6 : politique propriétaire	Communauté De communes La Norma Chef de file	Modane - Aussois
Action 7 : classement clévacances	Communauté De communes La Norma Chef de file	Modane - Aussois

Afin de consolider l'engagement de la commune de Modane pour les actions transversales déclinées dans ledit contrat pour lesquelles certaines A.P.U.L. ont été « tracées » chef de file et de permettre ainsi à ces dernières de mobiliser les participations financières des différentes collectivités locales selon une méthodologie appropriée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement juridique suivant :

«la commune de Modane, à la demande d'un échelon d'administration publique locale du canton de Modane, identifié chef de file d'une action transversale inscrite au nouveau contrat «stations durables de moyenne montagne» s'engage à régler sa quote-part financière selon les modalités suivantes :

- 30% sur la base du document valant acte d'engagement ou assimilé signé par le maître d'ouvrage chef de file
- Solde sur la base du document valant réception définitive de l'action transversale concernée acté par le maître d'ouvrage chef de file

L'ensemble sur le coût d'objectif toutes taxes comprises contractualisé avec l'opérateur économique retenu dans le cadre de chaque action transversale, subventions des différents partenaires financiers audit contrat et récupération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre du fonds de compensation de la TVA déduites».

5. CONTRAT STATIONS DURABLES DE MOYENNE MONTAGNE : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 14 «DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS NUMERIQUES POUR LES CLIENTELES TOURISTIQUES»

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de développement des applications numériques touristiques inscrit au nouveau contrat stations durables de moyenne montagne ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à cent mille euros hors taxes (100 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de la Région Rhône Alpes dans le cadre de ce dossier, ainsi que le démarrage anticipé de l'étude et à signer tout document correspondant.

6. CONTRAT STATIONS DURABLES DE MOYENNE MONTAGNE : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 3 «PROCEDURE DE CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE – STATION TOURISTIQUE»

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de procédure de classement en commune touristique – station touristique inscrit au nouveau contrat stations durables de moyenne montagne ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à trente mille euros hors taxes (30 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de l'Europe au titre du Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes (POIA), ainsi que le démarrage anticipé de l'étude et à signer tout document correspondant.

7. CONTRAT STATIONS DURABLES DE MOYENNE MONTAGNE : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 15 «RENFORCEMENT DES OUTILS INTERNET DE COMMUNICATION ET DE VENTE»

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de renforcement des outils Internet de communication et de vente inscrit au nouveau contrat stations durables de moyenne montagne ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à cent mille euros hors taxes (100 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de l'Europe au titre du Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes (POIA), ainsi que le démarrage anticipé de l'étude et à signer tout document correspondant.

8. RESTAURATION DE LA TOUR RONDE DES TERRES BLANCHES : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTION AFFERENTE

La Tour Ronde des Terres Blanches anciennement dénommée la Tour Matussière, témoin de l'histoire hydro-électrique du début du siècle précédent, présente un ensemble de caractéristiques d'ornementation telles que corniches, entourage en briques, des ouvertures qu'il conviendrait de conserver.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de restauration de «La Tour Ronde» des Terres Blanches ainsi que le plan de financement prévisionnel relatif à cet investissement dont le coût d'objectif s'établit à quarante mille euros hors taxes (40 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que le démarrage anticipé des travaux, et à signer tout document correspondant.

9. CREATION D'EMPLOIS BUDGETAIRES NON PERMANENTS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve pour l'année 2012, la création de six emplois budgétaires non permanents saisonniers à temps complet pour les besoins des services techniques et d'un emploi budgétaire non permanent saisonnier à temps complet pour les besoins de la bibliothèque.

10. FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION CADRE DE PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNE DE MODANE / CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'alinéa 3 de l'article 8 de la loi du 12 juillet 1984 dispose que lorsqu'une collectivité ou un établissement demande au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) une formation particulière, différente de celles prévues par le programme de formation du Centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation est fixée par voie de convention qui précise ainsi les modalités de participation financière de la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention cadre de participation financière relative à la formation du personnel communal à intervenir avec le CNFPT et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

11. CONVENTION DE SERVITUDE D'IMPLANTATION D'OUVRAGE DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOCS DE LA FALAISE DU REPLATON COMMUNE DE MODANE / EPOUX SICARD

Dans le cadre de la négociation foncière menée lors de la réalisation des ouvrages de protection contre les chutes de blocs en provenance de la falaise du Replaton, un accord est intervenu avec les époux SICARD sous la forme d'une convention de servitude d'implantation desdits ouvrages sur la propriété des intéressés cadastrée section A N° 3389 lieu-dit «Plan Verney».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ladite convention de servitude et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette affaire.

12. ECHANGE FONCIER COMMUNE DE MODANE / CONSORTS MORO

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve dans le cadre d'un échange sans soulte, l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°3744p (contenance 490m²) et 2010 (contenance 415m²), propriété des consorts MORO, qui seront ensuite mises à disposition de l'association du Musée de la Traversée des Alpes dans le cadre du projet de construction d'une usine photovoltaïque au Replaton.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dans le cadre de ce dossier dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A LA FONDATION «LA VIE AU GRAND AIR»

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de l'appartement communal de type 4 sis 1 chemin Ferdinand Buisson à Modane à intervenir avec la Fondation «La Vie au grand air» moyennant un loyer mensuel de 174,68 € charges comprises.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention applicable à compter du 1^{er} avril 2012.

14. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE DANS UN CONTEXTE DE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL : CONTRAT D'AMENAGEMENT DE GARE AFFERENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contrat d'aménagement de gare proposé par la Région Rhône-Alpes (RRA) au titre de l'étude d'aménagement du quartier de la gare dans un contexte de pôle d'échanges multimodal dont le plan de financement prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT € HT	RRA	Commune de MODANE	CG73	SNCF
		100%	30%	43,20%	16,75%	10,05%
Etude de requalification du quartier de la gare de Modane	Commune de Modane	59 670	17 901	25 760	10 000	6 000
TOTAL HT		59 670	17 901	25 769	10 000	6 000

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit contrat à intervenir dans l'immédiat, avec la RRA, le département de la Savoie et la SNCF.

15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «CŒUR PERDU»

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue à l'association «Cœur perdu» une subvention exceptionnelle d'un montant de trois cents euros (300 €) à titre de participation au financement du concert qu'elle a organisé le 13 avril 2012.

16. QUESTIONS DIVERSES

Dora LAGLERA, conseillère municipale, évoque le danger encouru par les personnes qui « s'aventurent » chemin du Replaton.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'un arrêté municipal précise les règles à respecter scrupuleusement en cet endroit ; cependant, les services techniques sont chargés de renforcer la signalisation du danger potentiel.

Monsieur le Maire mentionne le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble en défaveur de l'association « Vivre en Maurienne » qui sollicitait notamment dans le cadre d'une requête enregistrée le 19 août 2008, la censure de l'arrêté du Préfet de la Savoie déclarant d'utilité publique le projet de construction de la galerie de sécurité parallèle au tunnel du Fréjus au profit de la SFTRF.

Il relate les marchés publics dernièrement approuvés par le comité syndical du SICM et qui intéressent directement les affaires communales :

- tronçon C (place Sommeiller, Replaton et quartier Ferdinand Buisson) : groupement VINCI MANCUSO / SACER pour un montant de 626 476,82 € HT
- Reprise en sous-œuvre du mur déchaussé de la Rizerie en rive gauche de l'Arc : entreprise CASARIN et Fils pour un montant de 34 075 € HT.

Gérard MASOCH, adjoint, fait part que l'ensemble des dossiers communaux présentés au titre du FDEC 2012 a été retenu respectivement :

- Rénovation de l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment des services techniques
- Aménagement du sas d'entrée de la Maison de Valfréjus
- Reconstruction d'un court de tennis
- Installation d'un sanitaire public à Valfréjus
- Remplacement du générateur d'air chaud à l'église

Christian FACON, conseiller délégué aux affaires scolaires et aux cérémonies, précise les dates des prochaines manifestations :

- 16^{ème} Printemps des Arts : inauguration à la salle des fêtes le 29 avril à 11h45
- Commémoration du 8 mai 1945 : rendez-vous place de l'Hôtel de Ville à 11h30

Madame CHEVALLIER, Adjointe, expose qu'une pièce de théâtre, dans le cadre de l'opération 1^{ères} pages, sera jouée au foyer logement le 28 avril 2012.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal est prévu le 23 mai prochain, jour de la fête des mères.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h35.

A Modane, le 3 mai 2012



Le Maire,

Claude RAFFIN